Informations de base

2019/2126(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2019 **Subject** 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	CORMAND David (Greens /EFA)	23/07/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive WINZIG Angelika (EPP) HEINÄLUOMA Eero (S&D) HOJSÍK Martin (Renew) VAN OVERTVELDT Johan (ECR) KUHS Joachim (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires (Commission associée)	EICKHOUT Bas (Greens /EFA)	18/07/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
02/03/2020	Vote en commission		
10/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0081/2020	Résumé
09/07/2020	Résultat du vote au parlement		
10/07/2020	Décision du Parlement	T9-0190/2020	Résumé
10/07/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2126(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/01628

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE643.074	17/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE646.936	29/01/2020	
Avis de la commission	ECON	PE643.215	07/02/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0081/2020	10/03/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0190/2020	10/07/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2020)452	08/12/2020	

Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2019

2019/2126(INI) - 10/03/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté un rapport d'initiative de David CORMAND (Verts/ALE, FR) sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2019. La commission des affaires économiques et monétaires, exerçant ses prérogatives en tant que commission associée, a également donné son avis sur ce rapport.

Le rapport insisté sur l'importance des activités de la BEI, en tant que banque de l'Union, pour ce qui est de relever les niveaux actuels d' investissement dans l'Union pour réaliser les ambitions de l'Union en matière de durabilité, d'économie, de société et de création d'emplois, ou pour parvenir à la cohésion régionale, à l'innovation et à la compétitivité au niveau de l'Union.

Les députés estiment que l'Union et les États membres doivent investir davantage dans la lutte contre le changement climatique, dans la révolution numérique et dans les services publics.

Une BEI plus axée sur le climat et sur une transition juste

Le rapport a salué le fait qu'en 2018, la BEI ait accordé 29 % de ses prêts pour le climat. Il a invité la BCE à envisager des instruments de soutien et de coordination avec la BEI, notamment dans son rôle de banque climatique de l'Union, en particulier pour ce qui est du financement de la transition verte et de la durabilité de l'économie.

Les députés ont salué en particulier le lancement en 2018 des nouvelles obligations climatiquement responsables de la BEI tout en insistant sur l' importance d'établir des normes communes pour ces nouvelles obligations. Ils ont invité la BEI à contribuer à l'essor d'un marché des obligations vertes s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre du plan d'action de l'Union pour financer la croissance durable. Le Fonds européen d' investissement (FEI) devrait pour sa part accorder une plus grande priorité aux besoins d'innovation pour la transition vers une Europe climatiquement neutre.

La BEI est invitée à :

- intégrer, dans la documentation relative au financement, des clauses exigeant du bénéficiaire de prêts concédés par la BEI qu'il s'engage à atteindre pleinement les objectifs de décarbonisation pouvant figurer dans sa demande de prêt;

- confirmer qu'elle ne procèdera à aucune évaluation de projets impliquant des combustibles fossiles qui ne lui auront pas été soumis avant le 14 novembre 2019;

- mettre en œuvre le principe de l'efficacité énergétique dans tous ses prêts en faveur de l'énergie, en tenant compte des incidences de l'efficacité énergétique sur la demande future et de sa contribution à la sécurité énergétique;

- maintenir son engagement en finançant l'innovation et la technologie verte pour l'aviation afin de décarboniser l'aviation et d'atteindre l'objectif principal de l'accord de Paris;

- poursuivre le développement des éléments d'évaluation de la biodiversité dans ses instruments financiers.

Le rôle de la BEI dans le pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste

Les députés ont encouragé la BEI à soutenir les projets visant à faciliter une transition juste dans les États membres et à adopter une démarche participative de façon à garantir que toutes les composantes de la société bénéficient de cette transition.

Soulignant que BEI devrait concentrer son aide sur les États membres qui ont la plus grande distance à parcourir, le rapport a demandé d'accorder un soutien aux régions (régions charbonnières, régions à forte intensité de carbone, etc.) et aux communautés concernées, ainsi qu'à la main-d'œuvre des secteurs les plus touchés par la décarbonation.

La BEI est invitée à s'engager en faveur d'un plan juste, cohérent et inclusif et à présenter un tel plan, en concertation avec les États membres et les régions et en fonction de leurs circonstances sociales et géographiques, afin de mobiliser efficacement les ressources privées et publiques et de promouvoir la transition vers une économie plus verte.

Petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises à capitalisation moyenne

Le rapport a salué l'important soutien financier apporté par la BEI aux PME, avec un investissement total de 23,27 milliards d'euros en 2018, dont ont pu bénéficier 374.000 entreprises et 5 millions de salariés.

Les députés estiment que le soutien aux PME et aux entreprises à capitalisation moyenne doit rester un objectif fondamental de la BEI, et demandent de mettre davantage l'accent sur le financement des PME afin de réduire le déficit de financement de ces entreprises. Ils demandent une augmentation de la capitalisation de la BEI afin de permettre des prêts à plus long terme et des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation.

Financement à l'extérieur de l'Union

Les députés se sont félicités des activités de la BEI dans plus de 130 pays en dehors de l'Union, où elle finance des projets visant à soutenir des politiques de coopération extérieure et d'aide au développement de l'Union européenne. Ils ont invité la BEI, premier prêteur multilatéral au monde :

- à conserver son rôle de premier plan dans le financement futur de l'Union et à encourager la finance durable à l'extérieur de l'Europe, en continuant à jouer un rôle essentiel dans la mise en place de mécanismes de financement de l'Union à l'intention des pays tiers;

- à exploiter pleinement les clauses contractuelles permettant de suspendre les décaissements en cas de non-respect, dans les projets, des normes en matière d'environnement, de droits sociaux, de droits humains, de fiscalité et de transparence;

- à fournir des informations plus complètes et régulières sur la redistribution des prêts par les intermédiaires financiers.

Gouvernance

Les députés ont invité la BEI à réviser sa politique de transparence en 2020, afin d'assurer la publication d'un plus grand nombre d'informations sur ses activités de financement, pour qu'il soit possible de vérifier qu'elle respecte ses engagements en matière de droits sociaux, de climat et d'environnement. La BEI devrait renforcer ses clauses contractuelles avec ses clients, par exemple, en ce qui concerne la fraude et la corruption ainsi que la participation des parties prenantes et les processus de consultation publique liés aux projets qu'elle finance.

Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2019

2019/2126(INI) - 10/07/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 527 voix pour, 67 contre et 91 abstentions, une résolution sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI) - rapport annuel 2019.

La résolution a insisté sur l'importance des activités de la BEI, en tant que banque de l'Union, pour ce qui est de relever les niveaux actuels d'investissement dans l'Union pour réaliser les ambitions de l'Union en matière de durabilité, d'économie, de société et de création d'emplois, ou pour parvenir à la cohésion régionale, à l'innovation et à la compétitivité au niveau de l'Union.

Les députés ont demandé à l'Union et aux États membres d'investir davantage dans la lutte contre le changement climatique, dans la révolution numérique et dans les services publics. Ils se sont félicités de la réponse coordonnée de l'Union à la pandémie de COVID-19 et ont réaffirmé l'urgence de prendre des mesures pour transformer les économies et atténuer les incidences sociales et économiques de la crise.

Une BEI plus axée sur le climat et sur une transition juste

Saluant le fait qu'en 2018, la BEI ait accordé 29 % de ses prêts pour le climat, le Parlement s'est félicité que la BEI soit le plus grand émetteur mondial d'obligations vertes et qu'elle ait été pionnière avec le succès du lancement de l'initiative des obligations vertes qui a permis de récolter plus de 23 milliards d'euros en 11 ans. Il a invité la BEI à poursuivre l'émission d'obligations vertes tout en insistant sur l'importance d'établir des normes communes pour ces nouvelles obligations afin de veiller à ce que les projets soient transparents, vérifiables et mesurables.

Les députés ont invité la BEI à : i) respecter son engagement d'aligner toutes ses actions sur l'objectif de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, ii) jouer un rôle important dans la finance durable, et iii) donner la priorité, au moyen de ses activités de prêts, à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) du programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU en mobilisant des investissements supplémentaires en faveur de projets sociaux, verts et durables.

La BEI est invitée à :

- intégrer, dans la documentation relative au financement, des clauses exigeant du bénéficiaire de prêts qu'il s'engage à atteindre les objectifs de décarbonisation figurant dans sa demande de prêt;

- mettre en œuvre le principe de l'efficacité énergétique dans tous ses prêts en faveur de l'énergie;

- confirmer qu'elle ne procèdera à aucune évaluation de projets impliquant des combustibles fossiles qui ne lui auront pas été soumis avant le 14 novembre 2019;

- financer l'innovation et la technologie verte pour l'aviation afin de décarboniser l'aviation et d'atteindre l'objectif principal de l'accord de Paris;

- poursuivre le développement des éléments d'évaluation de la biodiversité dans ses instruments financiers;

- travailler avec les petits acteurs du marché et les coopératives afin de consolider les petits projets en matière d'énergies renouvelables.

Le Parlement a demandé la mise en place de nouvelles politiques dans les secteurs industriels à forte intensité de carbone dans lesquels la BEI est active, tels que le ciment, la pétrochimie et l'acier, en mettant l'accent sur la durabilité de ces secteurs.

Le rôle de la BEI dans le pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste

Les députés ont encouragé la BEI à soutenir les projets visant à faciliter une transition juste dans les États membres et à soutenir les régions les plus touchées (régions charbonnières, régions à forte intensité de carbone, etc.), en tenant compte des différentes capacités et situations économiques des États membres. Ils ont souligné la nécessité d'adopter une démarche participative de façon à garantir que toutes les composantes de la société bénéficient de cette transition.

La BEI est invitée à présenter un plan juste, cohérent et inclusif, en concertation avec les États membres et les régions, afin de mobiliser efficacement les ressources privées et publiques et de promouvoir la transition vers une économie plus verte.

Petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises à capitalisation moyenne

La résolution a salué l'important soutien financier apporté par la BEI aux PME, avec un investissement total de 23,27 milliards d'euros en 2018, dont ont pu bénéficier 374.000 entreprises et 5 millions de salariés.

Les députés ont affirmé que le soutien aux PME et aux entreprises à capitalisation moyenne devait rester un objectif fondamental de la BEI, et ont demandé de mettre davantage l'accent sur le financement des PME afin de réduire le déficit de financement de ces entreprises. Ils ont demandé une augmentation de la capitalisation de la BEI afin de permettre des prêts à plus long terme et des instruments innovants pour le financement de projets susceptibles d'apporter des améliorations dans le domaine social, de la durabilité et de l'innovation.

Le Parlement a suggéré que la BEI rende son portefeuille de PME plus vert, en affectant, par exemple, des parts plus importantes à des projets plus verts.

Financement à l'extérieur de l'Union

Les députés se sont félicités des activités de la BEI dans plus de 130 pays en dehors de l'Union, où elle finance des projets visant à soutenir des politiques de coopération extérieure et d'aide au développement de l'Union européenne. Ils ont invité la BEI, premier prêteur multilatéral au monde :

- à conserver son rôle de premier plan dans le financement futur de l'Union et à encourager la finance durable à l'extérieur de l'Europe, en continuant à jouer un rôle essentiel dans la mise en place de mécanismes de financement de l'Union à l'intention des pays tiers;

- à exploiter pleinement les clauses contractuelles permettant de suspendre les décaissements en cas de non-respect, dans les projets, des normes en matière d'environnement, de droits sociaux, de droits humains, de fiscalité et de transparence;

- à fournir des informations plus complètes et régulières sur la redistribution des prêts par les intermédiaires financiers.

Gouvernance.

Le Parlement a invité la BEI à réviser sa politique de transparence en 2020, afin d'assurer la publication d'un plus grand nombre d'informations sur ses activités de financement, pour qu'il soit possible de vérifier qu'elle respecte ses engagements en matière de droits sociaux, de climat et d' environnement. La BEI devrait renforcer ses clauses contractuelles avec ses clients, par exemple, en ce qui concerne la fraude et la corruption ainsi que la participation des parties prenantes et les processus de consultation publique liés aux projets qu'elle finance.